



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/02/2021  
Reçu en préfecture le 03/02/2021  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20210201-2021\_02\_010-DE

**SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2021**

**2021-02-010 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 25/01/2021**

L'an deux mille vingt et un, le un février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Patrick MERLE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Michel MILLAIRE, Bernard GUILHEM, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David REDON, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Armand BATTISTON pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Alain JAMBON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Michelle AUTIER, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à David RESENDÉ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE  
MISSION DE COORDINATION-MEDIATION DEPARTEMENTALE  
PASSAGES ESTIVAUX DES GENS DU VOYAGE EN GIRONDE  
GROUPEMENT EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ 2021-2023**

Envoyé en préfecture le 03/02/2021 - 2/2  
Reçu en préfecture le 03/02/2021  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20210201-2021\_02\_010-DE

Sur proposition de Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants ;

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 18 janvier 2021,

La gestion de la coordination / médiation des grands passages estivaux de Voyageurs sur l'ensemble de la Gironde est confiée par les services de la Préfecture à un prestataire externe, depuis 2012. Cette mission, financée par l'État, le Conseil Départemental et les EPCI compétents en matière d'aire de grand passage, a été attribuée à ASSOCONSEIL au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 3 ans.

En date du 18/11/2020, l'association Assoconseil a été placée en liquidation judiciaire et ne peut poursuivre sa mission.

Au regard de la liquidation judiciaire de l'association, Madame la Préfète de la Gironde souhaite lancer un nouvel appel d'offres en vue de la passation d'un marché public pour la mission de coordination-médiation départementale pour une durée d'un an renouvelable deux fois, dans les conditions prévues par la convention de groupement.

La participation financière prévisionnelle demandée à la Communauté d'agglomération du Libournais est estimée à un montant de 3 035 € TTC.

Ce montant est susceptible de varier lors de la notification du marché.

Au vu de l'intérêt de cette mission et d'une nécessaire solidarité de l'ensemble des territoires sur ce sujet,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de groupement 2021 – 2023 ainsi que l'avenant notifiant le prestataire et le montant de la participation et tous les documents afférents
- verser la participation financière de La Cali pour les 3 années, sur présentation de la facture du prestataire

Imputation budgétaire :  
Chapitre 65 – compte 65737 - service gestionnaire et destinataire AGP1 - fonction 524

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 3 février 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

